



INFORMATIONS

ETOUVANS

N° 1/2016

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 février 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2015.
2. Délibération : Assiette, dévolution et destination des coupes pour 2016.
3. Délibération : Prolongation de la mission CEP (Conseil en Energie Partagé).
4. Délibération : Rémunération des agents recenseurs.
5. Délibération : Autorisation pour le Maire de mandater les dépenses d'investissement.
6. Délibération : Décision modificative.
7. Rapport des commissions.
8. Questions diverses.

Présents :

Nicolas Pacquot, Maire
Thierry Bonfils, 1^{er} Adjoint
Marielle Ballay 2^{ème} Adjoint
Roger Coppi 3^{ème} Adjoint
Olivier Gazeaux
Thierry Dayt
Thierry Humbert
Yvelyne Bernardin
Christophe Dessenne
Anthony Fierobe
Claude Pessonneaux
Annik Quelled
Joël Trutt
Philippe Coulon

Absent excusé :

Benoît Balland, pouvoir à Joël Trutt

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Assiette, dévolution et destination des coupes pour 2016

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF propose les coupes dans les parcelles 33, 8, 6r et 7r.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3. Prolongation de la mission CEP (Conseil en Energie Partagé)

Dans le cadre du Plan Energie Territorial, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de Conseil en Energie Partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

La commune a signé une convention qui se termine en avril 2016. Au vu de l'efficacité de ce service, il a été décidé de prolonger la mission pour une durée de trois ans, soit jusqu'en avril 2019.

La participation de la commune est de 0.22 € par habitant et par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prolongation de cette mission.

4. Rémunération des agents recenseurs

Du 21 janvier au 20 février, les habitants de la commune sont recensés. Pour réaliser cette tâche, il a été nécessaire de recruter 2 agents recenseurs.

Le Conseil municipal doit définir la base de la rémunération de ces agents.

Le Maire propose de fixer la répartition suivante :

- 2.00 € brut par logement dont les habitants ont répondu par internet
- 5.00 € brut par logement dont les habitants ont donné une réponse papier, la charge de travail étant plus importante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

5. Autorisation pour le Maire de mandater les dépenses d'investissement

Le maire demande une autorisation de signature pour les investissements, dans la limite du ¼ du budget de l'année dernière, comme l'autorise la loi.

En effet le budget primitif n'étant voté que fin mars, cette autorisation est nécessaire afin d'acquitter les factures d'investissement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

6. Décision modificative

Afin de permettre de régler une facture en investissement dans le budget assainissement, il est nécessaire de réaliser l'opération suivante :

- Retirer 2 200.00 € dans le compte 2315 (travaux)
- Ajouter 2 200.00 € dans le compte 2158 (autre matériel technique).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote cette modification.

INFORMATIONS

• Vide grenier

La section Pétanque de l'ASCE organise un vide grenier **le dimanche 28 février de 6h à 18h**.

Si vous souhaitez exposer, vous pouvez vous inscrire au 03 81 93 71 39.

• Carnaval

Les Intrépides organisent un carnaval **le samedi 5 mars à 15h** avec la participation de la Clique. Le thème est la lettre « M ».

• Chorale

La Chorale « A tous vents » organise un repas franc-comtois **le dimanche 13 mars à 12h** à la salle ASCE.

Tarif adulte : 14 €,

Tarif enfant –10 ans : 6 €

Inscription au 03 81 97 64 81 ou au 03 81 93 64 80.

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr ;
- directement à la mairie ;
- ou par téléphone.

Les commissions

- **Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :**

- ✓ Etude de la demande du certificat d'urbanisme de Me AMBLARD, pour la vente de la maison CATTIN.
- ✓ Etude de la demande du permis de construire de Monsieur DELOS Thierry, 3 A rue de la Côte pour la construction d'un garage : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande préalable de Monsieur ZARDET Denis, 10 rue d'Ecot pour la modification de la toiture et création d'une fenêtre : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande du certificat d'urbanisme de Monsieur BOURGEOIS Guy, 47 rue de l'Eglise : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande du certificat d'urbanisme de Me CORBISE David, rue des Carrières : avis défavorable.
- ✓ Etude de la demande du certificat de Me RENAUD, pour la vente de la maison MIDOT.
- ✓ Etude de la demande du permis de construire de Monsieur LODE Christophe, 11 rue d'Ecot, pour une extension : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande préalable de Monsieur DAGORN Arnaud, 15 rue du Commandant Joly pour la pose d'une fenêtre de toit : avis favorable.

- **Travaux effectués par le SIVU**

- ✓ Dépose des décorations de Noël.
- ✓ Remise en peinture du studio.
- ✓ Déneigement et salage.
- ✓ Taille arbres et haies vers la cure.
- ✓ Taille arbre cour de l'école.
- ✓ Nettoyage du Point R

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en Mairie daté et SIGNE

Nom.....Prénom.....